



Tableau_Actions à engager par les autorités

Compétence			Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées
communale	intercommunale	cantonale	1 ^{er} priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail	procédure, convention, autre	

Fiche A_«Centre»

Stratégie de densification - priorité communale :

- Viabiliser les soldes à bâtir suivants en coordonnant les actions avec l'Etat:
- Friche ferroviaire: légaliser le PLQ du quartier CEVA-SOVACB.
- Ilots et secteurs centraux : réviser les soldes à bâtir et établir les nouveaux PLQ.
- Mettre à jour les zones.

Stratégie générale pour les espaces publics et les mobilités :

- Voir A1 ci-après et autres fiches A et B.

Stratégie de développement:

- Elaborer une politique de *marketing urbain* pour le nouveau «Centre». Nommer un «développeur» et créer un groupe de travail. Coordonner les mesures à l'échelle intercommunale.

Stratégie générale pour l'environnement :

- Poursuivre la campagne de sensibilisation de la population et l'Agenda 21 local : intégrer à son plan d'actions les éco-mesures du PDCom pour le «Centre».
- Adapter le degré de sensibilité au bruit du «Centre» en appliquant le degré III.

X		X	X		X			X		X	X	A5 à A9
X		X	X		X			X				A1, fiches A, B
X	X		X		X					X	X	fiches A, G1
X							X			X		fiches G
		X					X				X	G7

Fiche A1_Requalification des espaces publics

- Etablir le cahier des charges et lancer le concours ou mandat d'études parallèles de l'«Etude de requalification des espaces publics du centre et des axes structurants». Définir avec l'Etat et les CFF les contraintes pour la Place de la gare.

- Modérer la circulation dans les rues de l'hypercentre et créer les Zones 30, de rencontre et dispositifs prévus par le PDCom. Faire les tests *in situ* et exécuter les travaux en coordination avec l'étude précitée.

- Concrétiser les mesures prioritaires du PDMD pour le «Centre».

X		X	X		X			X				A, B, C, G1
X		X	X		X				X	X		A2 à A9, B
X			X				X		X			A1, B, G1

Fiche A2_Concept de contournement de l'hypercentre

► Ceinture de l'«hypercentre»

Canaliser le trafic sur la boucle rue de Genève - Av. de Bel-Air - ch. de la Mousse - ch. de la Gravière - rue F. Jacquier et clarifier les accès au centre. Considérer comme option préférentielle l'accès sud depuis rue de Genève par l'Av. F.-Grison.

► Carrefour Jussy-Jacquier

Ré-étudier le détail du carrefour rte. de Jussy - rue F. Jacquier- future Place de la Gravière en tenant compte des accès au parking CEVA-SOVACB.

X			X		X				X			A à A9 B1, B2
X			X		X			X				A1 à A7, A9, G1

Fiche A3_Typologies et fonctionnement du «Centre»

- Intégrer les mesures de la fiche au cahier des charges de l'Etude des espaces publics et établir une planification des travaux -calendrier, devis, procédures-.

- Coordonner les mesures au projet CEVA-SOVACB et au PDMD.

- Définir les chantiers en fonction des autres développements du centre. Donner priorité aux aménagements de la Place de la gare, de l'Av. F.-A. Grison et de la rue de Genève.

X					X			X			X	A1, A, B
X	X	X	X		X					X		A1, A5, B
X		X			X			X	X		X	A1 A à A11 G1

Fiche A4_Perméabilisation de la rue de Genève

- Consulter la DGM afin de se concerter sur la proposition d'aplanissement de la chaussée sur le tronçon Chêne-Bourg, voire aussi Thônex et Chêne-Bougeries. Coordonner procédures, détails et travaux à l'échelle intercommunale.

X	X	X	X		X				X	X		A1, G1
---	---	---	---	--	---	--	--	--	---	---	--	--------

Compétence			Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées
communale	intercommunale	cantonale	1 ^{er} priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail	procédure, convention, autre	

Fiche A5a_Plateforme de la halte CEVA-SOVACB

Mesures-cadre :

➤ Réaliser la mise en valeur liée au *masterplan* CEVA_SOVACB-Îlot Sud sur la base d'un projet issu de la mise en concurrence convenue avec l'Etat et les CFF.

Mesures d'application :

Zone

➤ Déclasser le secteur CEVA-SOVACB actuellement en zone IA et ferroviaire et légaliser les zones D3 et Z2 conformément au *masterplan* (projet de MZ N°29562 du 16.10.08) avec affectations mixtes.

Projets :

- Légaliser le PLQ établi pour l'Îlot-Sud.
- Lancer le concours de projets pour le site CEVA-SOVACB_Îlot-Sud
- Mettre en place une cellule de projet et de réalisation des espaces publics et interfaces TC -coordination CEVA-SOVACB et projets communaux-.
- Îlot-Nord CEVA: élaborer le projets de PLQ et de modification de zone. Concerter les propriétaires autour d'un projet viable. En cas de suppression de la réservation pour tramway, réévaluer les options d'aménagement.

Programmes:

➤ Avant projet définitif, vérifier les programmes: opportunité d'intégrer des programmes collectifs tel que «Maison intergénérationnelle», d'autres à caractère emblématique ou des équipements communaux ou privés. Définir l'emplacement définitif de ripage de l'ancienne gare et le programme pour l'échangeur.

Espaces publics

➤ Coordonner, au besoin subordonner le projet des aménagements extérieurs CEVA-SOVACB, en particulier la Place de la gare, à l'étude-cadre pour les espaces publics communaux.

Environnement-RNI

➤ CEVA: définir la solution technique aux impacts des rayonnements non ionisants sur la tranchée couverte -cage Faraday, autres-.

Procédures, démarche participative :

- Projets CEVA-SOVACB: informer et consulter la population (*masterplan* et PLQ)
- Légaliser les cessions au domaine public communal prévus par les PLQ.

X		X	X		X					X	X	A, A5b A1 à A3
X		X	X		X						X	fiches A, B
X		X	X		X			X		X	X	fiches A, B
X		X		X	X			X				A, A1
X		X	X		X			X				A, A1
		X	X				X	X				G7
X		X	X		X						X	Concept directeur
		X					X				X	A1

Fiche A5b_Accèsibilité au parking CEVA-SOVACB

➤ Accès aux parkings CEVA-SOVACB: compléments d'étude à élaborer.

X		X	X			X		X		X		A5a, A1, A7, A9
---	--	---	---	--	--	---	--	---	--	---	--	--------------------

Fiche A6_Îlot rues F. Grison-Pérreard-Peillonex-Floquet

➤ Etude et procédure. Mettre à jour le l'image directrice (PDL) en accord avec les objectifs actuels de la planification cantonale et communale. Vérifier le régime de zone et établir le PLQ.

X			X		X			X			X	A1 à A3
---	--	--	---	--	---	--	--	---	--	--	---	---------

Fiche A7_Îlot F. Jacquier-Rte. de Jussy-ch. du Chablais et des Deux Communes

- Zone: déclasser la zone IA et légaliser la zone D3 avec affectation mixte.
- Etude et procédure: mettre à jour l'image directrice en accord avec les objectifs actuels de la planification cantonale et communale. Etablir le PLQ.

X			X		X			X		X	X	A1, A5a et b, A9, G1
---	--	--	---	--	---	--	--	---	--	---	---	----------------------------

➤ Espaces publics atténants: réévaluer leur statut, les dimensions et alignements et réaliser les études et mesures proposées, en coordination avec l'Etat et avec la Commune de Thônex.

Fiche A8_Îlot Perréard-Peillonex-Gravière-Nouvelle rue CEVA-Place de la Gare & Îlot E. Baud-Audéoud-Bel-Air-F. Grison

➤ Etude. Etablir de nouveaux projets d'îlot en accord avec les orientations cantonales et communales actuelles. Procédure: établir deux nouveaux PLQ.

Fiche A9_Zone IA ch. de la Mousse - ch. de la Gravière

➤ Evaluer l'opportunité de classer en zone de développement à affectation mixte la zone IA. Au besoin, préparer la modification de zone et les projets de PLQ.

➤ Entreprendre une politique prospective pour l'emploi: relogement des entreprises artisanales suite à l'opération CEVA-SOVACB, promotion d'activités «propres» compatibles avec le logement, etc.

➤ Coordonner à l'échelle intercommunale les mesures des PDCom pour l'emploi.

➤ Mettre en oeuvre un concept énergétique et un plan de mobilité pour les entreprises en tenant compte des propositions de l'Agenda 21.

➤ Dans le cadre de futures mise en valeur, assainir les sites pollués.

Fiche A10_Accèsibilité à la «Voie verte» et sécurisation de ses franchissements

➤ Connecter la «Voie verte» aux réseaux des mobilités douces, d'équipements publics et de promenades existantes.

➤ Pont sur la voie ferrée et sur Seymaz: un accès vertical aisé et la mise en continuité des parcours existants Seymaz et quartier sont à définir par une étude technique. Coordonner les solutions avec CEVA et avec l'Etat.

➤ En traversée de Chêne-Bourg, équiper la «Voie verte» en adaptant les aménagements aux besoins des quartiers et des Chênois. Préciser notamment le projet des perméabilités visuelles et de passage au Nord.

➤ Sécuriser les traversées piétonnes et deux-roues: élaborer les projets de détail et les mettre en oeuvre en coordonnant les dispositifs avec les TPG, fixer des règles de priorité, communiquées et signalées de façon simple.

Fiche A11_Aménagement coordonné de la «Voie verte»

➤ Biodiversité: coordonner les mesures entre PDCom et grands projets régionaux aux études de détail de la «Voie verte» en traversée de Chêne-Bourg.

➤ Aménager la «Voie verte» en tenant compte du réseau vert chênnois.

Fiches B_Extension Nord du centre

Pour tout le quartier :

➤ Etablir une planification directrice de quartier (PDQ) sur le périmètre principal du plateau (fiche B1), au besoin élargi (fiches B2, B3, sur territoire thônésien au Nord et à l'Est.

Compétence			Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées
communale	intercommunale	cantonale	1e priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail	procédure, convention, autre	
X	X	X	X		X			X		X		A1 à A5, A9, G1

X		X	X		X			X			X	fiches A
---	--	---	---	--	---	--	--	---	--	--	---	----------

X		X	X		X					X	X	A, G1
X		X	X			X				X		A, Concept directeur
	X		X		X					X		A, Concept directeur
X			X				X			X		A, G8
X	X		X				X		X			G11

X		X	X				X		X			A1, A11, B2, A9
	X	X	X				X		X	X		A1, B2, A
		X	X				X	X			X	fiches A1, A, B
		X	X				X		X			A1, A11

X		X		X			X			X		fiches G, A11
X		X		X			X			X		G12, G13

X	X	X	X		X			X			X	B1 à B3, A1 à A9, G1
---	---	---	---	--	---	--	--	---	--	--	---	----------------------

<p>➤ Mettre à jour le régime de zones des sous-secteurs indiqués par le PDCom.</p>
<p>➤ Redimensionner et réaménager l'espace public pour l'accueil d'une mobilité multimodale.</p>
<p>➤ Faire établir l'étude de détail prévu par le PDQ MICA et résoudre le carrefour barreau MICA-Av. de Bel-Air et Av. Mirany.</p>
<p>➤ Maintenir, renforcer, au besoin restituer l'arborisation sur l'Av. de Bel-Air.</p>
<p>➤ Réaménager le ch. de la Mousse: créer un mail collecteur avec piste cyclable trottoirs et plantations de transition, gérer le stationnement, requalifier le noeud ch. de la Mousse-Av. de Bel-Air.</p>
<p>➤ Densification: Réaliser une mise progressive et sélective en zone de développement. Privilégier le sud du plateau et ses angles principaux.</p>
<p>➤ Programmes: Entreprendre une politique de diversification de l'habitat et créer des centralités de quartier aux angles urbains.</p>
<p>➤ Assurer la protection des espaces verts par la mise en zone de verdure ou autres mesures similaires. Agenda 21 local: poursuivre la campagne de sensibilisation de la population.</p>
<p>➤ Faire respecter par les futurs projets les mesures des fiches G, en particulier «Bruit - Lutter contre les nuisances sonores» et «Eaux: limitation des déversements dans la Seymaz». Etablir des cahiers des charges pour les principaux projets.</p>

Secteur B1_Plateau de Bel-Air

Mesures-cadre

- Etablir le cahier des charges et lancer la planification directrice de quartier (PDQ) parallèlement aux procédures CEVA-SOVACB.
- Adapter le régime de zone des secteurs sud du périmètre: supprimer l'affectation artisanale, non compatible avec la résidence; rédéfinir les zones bordières du site de la future gare.

Cahier des charges (fiche B1), extrait:

- Densification de la zone 5 et IUS: règles à définir par le PDQ.
- Principe d'urbanisation: développer le quartier vers le Nord, par étapes et par secteurs cohérents (modules), en priorisant la proximité de la gare et les angles urbains sud-ouest, nord-ouest, sud-est.
- Etablir l'inventaire des potentiels à bâtir et des vœux des propriétaires.
- Mobilités: canaliser les circulations en périphérie, désenclaver le quartier.
- Environnement: définir les mesures d'atténuation des nuisances dues au bruit en périphérie du plateau et appliquer les mesures des fiches B et G.

Secteur B2_Sous-secteur «Seymaz-Sud»

- Zone: classer le secteur Seymaz-Sud en zone de développement D4, au besoin supérieure. Etablir une étude spécifique au quartier (PLQ ou image directrice).
- Zone: classer en zone de verdure avec affectation complémentaire (équipements scolaires De Haller, du Plateau) la partie nord du périmètre. Evaluer le maintien ou non du stand de tir.
- Coordonner la stratégie pour le secteur au PDQ du plateau (fiche B1) et aux projets pour le «Centre» et pour l'«hypercentre».

Compétence	Priorité	Echéance	Prestations nécessaires							Principales fiches liées			
			communale	intercommunale	cantonale	1 ^{er} priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme		en temps opportun	étude technique	travaux
X	X	X			X							X	B1, B2, B3, A5
X	X	X					X	X					A1, B1, B2
X	X	X	X		X			X		X			A1, B3, G1
X	X	X					X		X				A1, G2, G13
X	X	X					X	X	X				A1 à A5, A9, B1, B2
X							X	X		X			A5, B1, B2, B3
X			X		X							X	B1, B2, B3, G12, G13
X	X	X					X					X	fiches A, B, C, G

X	X	X			X				X			X	fiches B, A, A5, G1
X	X	X			X							X	A5, B
X					X			X		X			fiches A, B, A5

X	X	X			X							X	A10, A11, B, B1, A5, A1 à A3, G5
X	X	X			X					X	X		B1, A, A1

➤ Dans le cadre de l'étude de requalification des espaces publics, détailler le noeud ch. de la Mousse -Av. de Bel-Air et étudier les options de revalorisation de l'angle urbain au sud-est.

➤ Coordonner avec l'Etat et les responsables CEVA les solutions suivantes:
 - détails techniques des traversées de la Seymaz,
 - chantiers CEVA et Voie verte,
 - accessibilité à la Voie verte,
 - mesures anti-bruit de la tranchée ouverte éventuellement nécessaires.

Fiche B3_Sous-secteur «Seymaz-Nord»

➤ Se concerter avec l'Etat à propos du régime de zones futur (sportive ou ZV). Etablir le projet de loi définitif.

➤ Coordonner avec l'Etat la localisation et le redimensionnement de l'offre de stationnement du secteur à l'échelle communale et intercommunale.

Fiche C_Pentes de Sous Moulin

➤ Quartier « Sous l'Eglise » (jardins familiaux, PDCn, fiche 2.03 - parcelle de plus de 5'000 m2) :

Etablir un plan directeur de quartier (PDQ). Vérifier notamment la constructibilité du site et évaluer les options de relocalisation des jardins.

➤ Etude sectorielle «colline de Sous-Moulin» :

Evaluer le solde à bâtir non utilisé lors du transfert des droits à bâtir aux biens-fonds sis Rte de Malagnou N° 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263. En cas d'épuisement des droits à bâtir, autoriser la densification du secteur. Etablir au besoin une étude sectorielle du développement futur du secteur.

➤ Etude et/ou coordination intercommunale «Route de Malagnou» :

Coordonner avec l'Etat, avec Thônex et avec Chêne-Bougeries les dispositions pour les circulations et traversées sur la Rte. de Malagnou. Aborder l'éventuelle rectification de la limite intercommunale et la coordination des projets des secteurs en vis-à-vis. Etablir les études techniques nécessaires.

➤ Environnement

Renforcer la pénétrante de verdure régionale de la Seymaz. Tenir particulièrement compte des mesures «Lutter contre les nuisances sonores et «Eau» -limitations des déversements dans la Seymaz.

Fiche G1_Intercommunalité

➤ Développer le centre des Trois-Chêne et coordonner les mesures des PDCom à l'échelle intercommunale et régionale, notamment les secteurs indiqués sur la carte G1.

➤ Proposer aux communes voisines et à l'Etat un schéma directeur intercommunal et/ou une «charte» intercommunale destinée à l'harmonisation des mesures des PDCom respectifs.

➤ Créer un groupe de travail intercommunal.

Fiche G2_Millieux naturels et semi naturels, occupation du sol

➤ Elaborer le «Plan directeur Nature» de la commune selon le cahier des charges détaillé dans la fiche G13.

Agenda 21. Sensibilisation de la population avec poursuite des actions prévues : mise en œuvre de la fiche action N2, N4; protection de la nature, comportements, promotion d'éco-mesures dans le cadre de futurs projets, etc.

Compétence		Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées	
communale	intercommunale	cantonale	1e priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail		procédure, convention, autre
X			X		X			X				A1 à A3, A5, B1
X		X	X		X			X	X	X		A, A1 A10, A11 B, G1

X		X	X		X					X	X	PDCn, G2, G12, G13
X		X	X		X			X		X		A1, B1, G1

X		X		X	X			X		X	X	PDCn, A1, G1
X				X				X	X	X		A1, G4, G12, G13
		X	X	X				X		X		A1, G1
X		X	X					X	X	X		G5, G4, G7

X	X		X		X					X		Concept directeur, A, B, C
X	X	X	X		X			X		X		Concept directeur, A, B, C
X	X	X	X		X					X		

X			X					X	X			A, B, C, G12, G4
X			X					X		X		G12, G13, A, B, C

Municipalité. Développer des contacts avec les communes voisines pour protéger la faune au niveau de la région; promouvoir la collecte de déchets de jardin; élaborer une stratégie de communication relative à la protection de la nature et de l'environnement.

Fiche G3_Milieus aquatiques

► Achever l'élaboration du PGEE et collaborer parallèlement avec le programme cantonal de revitalisation des cours d'eau et des rives.

► Initier un partenariat avec les communes de Meinier, Choulex, Gy, Jussy, Puplinge, Thônex, Vandoeuvres, Presinge et Chêne-Bougeries, afin d'établir un «Contrat de rivière Seymaz».

► Elaborer un plan de gestion pour conserver la variété des milieux favorables à la diversité biologique aquatique et paysagère. Tenir compte des résultats d'études du SECOE (DT).

► Gérer les eaux météoriques de manière intégrée et coordonnées avec les besoins des écosystèmes aquatiques.

Fiche G4_Sol et agriculture

► Zones, PLQ: concentration des droits à bâtir pour une emprise foncière minimale.

► Promotion de techniques qui permettent de maintenir et/ou améliorer la perméabilité des sols et d'une gestion « bio » des jardins publics et privés.

► Politiques pour conserver des espaces proches de nature autour des futures constructions (notamment: zones 5, Prés de Bel-Air et coteau de Sous-Moulin).

Fiche G5_Eaux

► Elaborer un Contrat de rivière intercommunal pour la Seymaz et un Plan communal de gestion des milieux aquatiques et palustres.

► Inscrire les actions communales dans le cadre du Plan Vert-Bleu-Jaune-Grise (DT, 2006)

► Finaliser la réalisation du PGEE (voir fiche G3).

► Agenda 21: promouvoir une utilisation rationnelle de l'eau.

Fiche G6_Air-Lutter contre la pollution de l'air

► Coordonner urbanisation, transport et environnement pour limiter la dispersion de l'habitat et diminuer les émissions de polluants issus de la mobilité.

► Poursuivre le processus de labellisation « Cité de l'Energie » et obtenir le label (voir fiche G8).

► Appliquer les dispositions prévues par la Directive Air Chantiers de la Confédération (01.09.2002)

► Augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments.

► Contrôler les chantiers effectués sur la commune, en particulier celui du CEVA-SOVACB.

Compétence			Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées
communale	intercommunale	cantonale	1e priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail	procédure, convention, autre	
X	X		X				X		X	X		G1

	X	X	X		X						X	G1
X	X		X				X			X		G1
X				X			X	X				G13
X				X			X			X		G13

X		X	X				X	X			X	A, B, C
X			X				X			X		G2, A, B, C
X			X				X			X		A, B, C, G2

X	X		X				X			X		G3, G1
X		X		X			X			X		
X	X		X		X						X	G3
X		X	X		X					X		A, B, C

X		X	X		X						X	A, B, C
X			X				X				X	G8
X			X				X		X			A, B, C
X		X					X			X		A, B, C
X		X			X				X			A, B, C, A5, B2, A9

Fiche G7_Bruit-Lutter contre les nuisances sonores

➤ Assainir les routes cantonales et communales conformément aux exigences OPB à l'horizon 2018. Gérer les nuisances sonores par des dispositifs anti-bruit adéquats.

➤ Favoriser le transport en commun et la mobilité douce et réduire le recours à la voiture.

➤ CEVA: en cas d'impacts dû au bruit générés par la tranchée ouverte, mettre en oeuvre des solutions techniques adéquates de protection des quartiers Seymaz Sud, Dinu-Lipatti, la zone IA et autres concernés. Voir fiche B2.

Fiche G8_Energie

➤ Elaborer un «Plan directeur lumière».

➤ Evaluer le potentiel d'énergie renouvelable sur la commune et promouvoir son utilisation : géothermie, solaire thermique, etc.

➤ Poursuivre et faire aboutir le processus de labellisation « Cité de l'énergie » (voir fiche G2).

➤ Promouvoir le label Minergie, l'utilisation des énergies renouvelables, une utilisation de l'énergie rationnelle et des comportements exemplaires.

➤ Poursuivre les pourparlers avec les communes voisines pour une gestion intégrée des ressources d'énergie renouvelable.

Fiche G9_Risques

➤ Evaluation du risque et renforcement des mesures de sécurité liés à chaque infrastructure concernée, prévue sur territoire communal.

Fiche G10_Rayonnements non ionisants

➤ Veiller à la protection de la population. Appliquer le principe de précaution pour :
-l'implantation de nouvelles antennes de téléphonie mobile ;
-Corriger les RNI dépassant du niveau de la tranchée CEVA par des dispositifs adéquats -cage Faraday, etc.- afin de permettre les activités prévues (jeux, séjour en plein air, etc.).

Fiche G11_Déchets et sites pollués

➤ Agenda 21 local. Poursuivre la politique de tri sélectif des déchets et de sensibilisation de la population. Appliquer les Fiches-action N° D1, D2, D3. Veiller la bonne gestion des déchets de chantier lors des travaux.

➤ En tems opportun, assainir les sites pollués sur territoire communal.

Fiche G12_Concept d'évolution du paysage communal

➤ En lien avec l'Agenda 21, organiser une procédure pour l'élaboration d'un concept d'évolution du paysage communal, selon le cahier des charges du PDCOM.

Fiche G13_«Plan Directeur nature» communal

➤ Mettre en oeuvre un Plan directeur Nature en concertation avec les communes voisines, en prenant en considération les recommandations du PDCOM. Communiquer efficacement les mesures prises à la population (Agenda 21). Voir aussi fiche G1.

Compétence			Priorité		Echéance			Prestations nécessaires				Principales fiches liées
communale	intercommunale	cantonale	1e priorité	non prioritaire	court terme	moyen à long terme	en temps opportun	étude technique	travaux	coordination-groupe de travail	procédure, convention, autre	

		X				X			X			A, B, C
X			X		X					X		A, B, C
		X	X		X			X		X		B2, A5, A9, A

X			X		X			X				A1
X			X				X	X				A, B, C
X			X				X				X	G2
X			X				X	X		X		A, B, C
X	X		X				X			X		G1

X		X	X				X	X				A, B, C
---	--	---	---	--	--	--	---	---	--	--	--	---------

X			X	X			X			X	X	B2, A5, A9 autres
---	--	--	---	---	--	--	---	--	--	---	---	-------------------

X			X		X					X		Concept directeur
X	X		X				X	X				A5, A9

X				X			X	X		X		Concept directeur A, B, C
---	--	--	--	---	--	--	---	---	--	---	--	---------------------------

X	X		X				X	X		X		Concept directeur, A, B, C, G1
---	---	--	---	--	--	--	---	---	--	---	--	--------------------------------